

Procès verbal du Conseil d'école du 04 novembre

2025

Maternelle « la Vallée du Lac »

Château la Vallière

Le premier conseil d'école s'est réuni le mardi 04 novembre à 18H00 en présentiel

Personnes présentes :

- Les enseignantes : Mme DEGLANE et Mme LEDRU
- Les représentants des communes : M me BLIN-LABBE (Saint- Laurent-de-Lin),
- Les représentants des parents d'élèves : M me PASTEL, Mme EL MAAKOUL, Mr PELLETIER

Personnes excusées :

- Mme L'inspectrice, Sabine Maisonnier
- Mr Wells (représentant de la commune de Lublé)
- Mme Teillary (DDEN)
- Mr Bouvet (RPE)
- Mr Gauthier (Château-la-vallière)
-

Personnes absentes :

- Mr Vignas(maire de Brèches)
- Mr Veauvy (maire de Couesmes)
- Mme Gauthier (Château-la-vallière)

Secrétaire de séance : Mme DEGLANE

1. Approbation du PV du conseil d'école du 17 juin 2025

Désormais, les pv seront envoyés pour relecture aux membres du conseil. Ils auront un délai raisonnable d'une semaine pour demander ou non des modifications. Au terme de ce délai, le pv sera signé par la directrice et contresigné par le secrétaire de séance. Un exemplaire sera transmis aux municipalités, à l'inspectrice puis un exemplaire sera affiché dans l'école.

A titre informatif, il sera envoyé par mail aux parents d'élèves.

Le PV du conseil d'école du 17 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Rappel des attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année complète et se réunit au moins une fois par trimestre. Plusieurs points peuvent être évoqués :

- le vote du règlement intérieur de l'école
- L'émission d'avis ou de suggestions sur la vie de l'école (temps scolaires, temps péri-scolaires).
- Informations sur les projets de l'école, les choix pédagogiques, l'organisation des aides spécialisées, les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents, les points de sécurité...

Le conseil peut être convoqué sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres pour une question exceptionnelle.

2. Elections au 10 octobre 2023

Le vote s'est déroulé uniquement par correspondance suite à la décision prise et approuvée au vote, l'an dernier en conseil d'école.

Une seule liste comportant 2 titulaires et 2 suppléants s'est présentée aux élections des représentants de parents d'élèves. Sur 77 électeurs, 26 ont participé au vote (taux de participation : environ 33%)

- Votes blancs ou nuls : 4

- Parents élus :

- Titulaires : Mr BOUVET (classe de Mme LEDRU), Mr PELLETIER (classe de Mme Deglane)

- Suppléants : Mme PASTEL (classe de Mme LEDRU), Mme EL MAAKOUL (classe de Mme Deglane et Ledru)

Consultation du conseil pour le vote par correspondance pour les élections de représentants de parents.

Afin de pouvoir procéder au vote uniquement par correspondance l'année prochaine, le conseil d'école vote : voté à l'unanimité.

Un système de vote par voie numérique pourra être mis en place l'an prochain.

- *Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle modalité de vote, il appartiendra aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet tout en garantissant les principes fondamentaux du vote. Le choix de cette modalité de vote générera un coût pour les communes. En effet, en l'absence de personnalité juridique des écoles, il appartiendra aux communes d'acquérir une solution technique de vote.*

Le conseil d'école refuse cette option pour l'année à venir.

3. Bilan de rentrée : effectifs et organisation pédagogique

Actuellement l'école compte 48 élèves.

Répartition actuelle:

- Classe PS-MS avec 19 PS et 6 MS avec Mme Deglane Elyse (enseignante) et Mme Verrier Sandrine, et Mme Besard Nathalie de 13h30 à 15h15 avec le groupe de MS.
- Classe MS-GS avec 13 MS et 10 GS avec Mme Ledru Aline (enseignant) et Mme Besard Nathalie.

Organisation pédagogique :

- Décloisonnement l'après-midi : Mme Deglane prend en charge les 19 ms avec l'aide de Mme Besard de 13h30 à 15h15. Pendant ce temps, Mme Ledru prend en charge les 10 gs, seule.
- Séances communes au trois niveaux (ateliers différenciés sur une même thématique) dans le domaine de l'exploration du monde le vendredi matin. *Exemple* : en période 1, les 2 classes ont travaillé sur l'hygiène des mains ; en période 2, sur le corps.
- Parcours de motricité communs le mardi matin avec attentes différenciées.

APC : activités pédagogiques complémentaires

L'article D. 521-13 du code de l'éducation, prévoit la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires organisées par groupes restreints d'élèves, 36 heures annuelles :

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

L'organisation des activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres de l'école est précisée dans le projet d'école. Les parents sont informés des horaires prévus. Cette organisation est présentée au premier conseil d'école.

La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est établie après qu'a été recueilli pour chacun l'accord des parents ou du représentant légal.

Mme Ledru est déchargée une journée par mois pour le travail de direction.

Elsa Lecomte succède à Mme Oriane Lelièvre au poste de service civique depuis le 2 octobre.

Pour la rentrée 2025, une nouvelle commune entre dans le RPI : Saint Laurent de lin : 7 élèves.

On accueillera également des stagiaires : atsems et orthophoniste.

Prévision d'effectifs : 22 enfants sur les 5 communes nés en 2023, susceptibles donc d'intégrer l'école ce qui ferait un moyenne à deux classes de 30 élèves (22 ps, 19 ms, 19 gs).

Si la carte scolaire décidait d'ouvrir une classe, l'école compterait alors trois classes avec une moyenne de 20 élèves.

4. Règlement intérieur

Quelques modifications sont apportées au règlement intérieur sur la base du règlement départemental.
A titre informatif :

Annexe au règlement intérieur de l'école.

Adaptée, proportionnée à la faute, réfléchie, la sanction est éducative et permet à l'enfant de se construire comme individu responsable.

Motifs	Dispositifs possibles et progressivité des sanctions
Non respect du règlement intérieur (<i>objets interdits à l'école, chewing-gums...</i>)	Réprimande orale. Objet en question confisqué (rendu uniquement si les parents viennent le demander).
Indiscipline (<i>bavardage, gêne des camarades</i>)	Réprimande orale. En cas de récidives (3 réprimandes), privation de droits * En cas de nouvelle récidive, information aux parents pour suite à donner
Refus de travail	Entretien avec l'élève, élaboration d'un contrat. Rencontre avec les parents si le comportement persiste malgré des aménagements
Atteinte physique involontaire à un camarade pendant la récréation	Demande d'excuses verbales (en lien avec les CPS).
Insultes envers ses camarades	Demande d'excuses verbales.
Atteinte physique volontaire ;	Demande d'excuses et d'explication circonstanciée (<i>par écrit pour les plus grands</i>). Si récidive, convocation des parents.

Sanctions à l'école

2

Annexe 4

Insolence et / ou atteinte physique envers un adulte	Convocation des parents pour suite à donner.
Autres cas (objets dangereux ramenés à l'école, détérioration, vol, agression caractérisée)	Une réponse ponctuelle utilisant les sanctions prévues ici, et éventuellement la réparation/remplacement du préjudice subi (tâche utile à l'école, à la classe : rangement, nettoyage). Pour les cas les plus graves, les parents sont convoqués, et l'autorité hiérarchique avertie ainsi que la Mairie. Remboursement des frais engagés si dégradation du matériel scolaire et des locaux, exigé par le maire.

* Privation de droit pour un temps donné : dans la classe comme dans l'école, il est possible de priver de façon partielle et pour un temps donné un élève de l'exercice d'un droit, à condition que l'enfant le comprenne.

Le conseil d'école vote à l'unanimité pour le règlement intérieur.

5. Sécurité

Une alerte incendie a été réalisée mardi 16 septembre. L'évacuation s'est effectuée en moins de 2 min, dans le calme et avec respect des missions de chacun.

Un exercice d'entraînement PPMS Attentat Intrusion a eu lieu le 9 octobre en après-midi.

Les enfants y sont préparés dans les classes dans le respect de leur sensibilité et de manière adaptée à leur âge.

Les rôles de chacun ont été respectés mais quelques problématiques ont fait surface : l'exercice ayant été réalisé tôt dans l'année, quelques enfants ont eu plus de difficultés à mémoriser leur cachette. Difficulté également quand des remplaçants sont en fonction car difficile de trouver du temps pour échanger sur le dispositif, les règles à suivre puis adultes que nous ne pouvons pas toujours avertir suivant leur localisation (dortoir, salle de motricité...). Des difficultés ont donc été notifiées et nécessiteront des ajustements (cf CR PPMS) : mettre en place un nouveau signal commun aux deux écoles et identifiable par tous et dans tous les locaux, formation du personnel au dispositif à la rentrée.

Un nouveau dispositif lumineux pour alerter en cas d'intrusion a été installé par la mairie mais il n'y en a pas dans le dortoir et il semble manquer un bouton d'alerte dans la salle de motricité ? Pas de réponse apportée car absence de la mairie.

Qu'en est-il de la clé du portail côté élémentaire pour atteindre le city park ? Pas de réponse apportée car absence de la mairie.

Un registre santé, sécurité au travail est à disposition des personnels et des représentants légaux (usagers). La directrice ou le directeur est le référent de ce registre, et veille à sa bonne tenue ainsi qu'à l'affichage obligatoire.

6. Travaux et équipements

A prévoir

- portes de placards dans le dortoir (à venir)
- le radiateur de la classe jaune qui ne fonctionne pas (attente de la remise en marche du chauffage pour gérer le problème).
- Câble qui pend dans la cour (le maire a indiqué avoir prévenu la communauté de communes plusieurs fois mais le problème n'est toujours pas résolu)
- pb d'électricité lié au feu devant l'école
- placard de rangement dans la salle de motricité

A aborder en conseil municipal :

- barrières le long du centre de loisirs
- peintures des classes ?
- signal pour le PPMS AI : qu'en est-il du dortoir ? Absence de bouton pour la salle de motricité.
- végétalisation de la cour d'école (arbres, haie séparant les deux cours pour résoudre le problème du falun, toiles d'ombrage ??) nommer un responsable de projet ?

Pas de réponses apportées car absence de la mairie.

7. Protocole Phare :

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, article 5 de la Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance: „Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale“, la circonscription de Saint Cyr sur Loire met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels „ressource“ et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Ce protocole repose sur la méthode de la préoccupation partagée, préconisée par l'Education nationale, et s'inspire des travaux du psychologue Anatole PIKAS. Elle est mise en oeuvre dans de nombreux établissements en France.

- Anatole PIKAS part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

- Elle consiste en une série d'entretiens individuels, plus ou moins rapides, avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en oeuvre pour que le harcèlement cesse, mais aussi bien entendu avec les élèves „cibles“ afin de les aider en les assurant de

notre soutien et de toute notre attention. A ce titre, tous les élèves sont susceptibles d'être entendus à un moment ou à un autre. Ces entretiens ne sont pas soumis à autorisation parentale. L'équipe pourra être amenée à vous rencontrer, ou non, si elle le juge nécessaire.

- Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens (cf tableau ci-contre)

Cette méthode, non blâmante, s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en oeuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part, sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

8. EVAR

A compter de cette rentrée 2025, l'Education à la Vie Affective et Relationnelle s'inscrit dans les programmes.

Pour chaque niveau d'enseignement, les notions et compétences à acquérir sont définies. Les contenus sont fondés sur des éléments scientifiques, les Valeurs Républicaines et les lois en vigueur.

Ce programme EVAR (consultable sur [Eduscol](#)) contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'Égalité des droits des filles et des garçons.

Conformément au Code de l'Éducation, une Éducation à la vie Affective et Relationnelle adaptée à l'âge des enfants sera organisée.

Les 3 axes du programme sont :

- Se connaître, vivre et grandir avec son corps,
- Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir,
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

→ Objectifs d'apprentissage pour chaque niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
À aborder avant 4 ans	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
À partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps et identifier des émotions.	Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
À partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.

Si questions, se référer au programme de l'école maternelle sur eduscol, rubrique EVAR.

9 . RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)

Le réseau a en charge un secteur scolaire et en conséquence plusieurs écoles. Il est composé d'une psychologue scolaire, Madame Eva Malot, d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative (maître G) Madame Ruault Violaine, d'une enseignante à dominante pédagogique (maître E), Mme Pichon-Dupont Virginie. Le Rased participe à la mise en place d'aide aux élèves et à l'orientation des élèves.

Depuis la rentrée, nous avons fait quelques demandes d'aides : 4 en ms-gs (d'autres à venir potentiellement) ; en ps-ms.

Le RASED participe également à d'autres projets tels que le café des parents, l'accompagnement des ps lors de la rentrée scolaire...

10. Projets pédagogiques :

Le thème de l'année est « les contes » : avec un sous-thème travaillé par période pour les deux classes.

Projets réalisés :

- Café des parents le 18 septembre mené par les membres du RASED, Une dizaine de parents se sont retrouvés pour discuter au sujet de la rentrée. Nouveauté : parents maternelle et élémentaire.
 - Nettoyons la nature : 26 septembre
 - Bibliothèque : 30 septembre
 - Fête de la science : 13 octobre ms-gs : promenade en forêt pour chercher des éléments naturels correspondant à un mot choisi en classe à partir d'une photo. Chaque élève disposait d'une boîte à œuf et devait chercher un maximum d'éléments afin de remplir sa boîte.
 - Semaine du goût : du 13 au 17 octobre :
Pour les PS-MS : découverte sucré, salé, acide avec dégustations de divers produits
Pour les MS-GS : visite de la boucherie de CLV, pâtisserie à l'école avec Mme Pouille.
 - Halloween : nous avons organisé une journée déguisée pour les enfants qui le souhaitaient le jeudi 16 octobre
 - Projet sciences en commun ps-ms-gs
 - Ecole du dehors
- Bibliothèque : 04 novembre

Sorties ou événements à venir :

- Spectacle sur les contes : 07 novembre Par la compagnie Acteurs en Herbe
- 08 décembre : M'tes dents pour les gs
- Le marché de Noël : 12 décembre au soir, organisé par l'APE,
- 16 décembre : bibliothèque à l'école
- « École et cinéma » pour les PS-MS : une représentation en janvier et l'autre en mai-juin.
- Partenariat avec le RAM ?
- Dispositif classe ouverte : Il s'agit d'accueillir un parent à tour de rôle pour une découverte de la vie de classe sur une matinée. Début chez les MS-GS en novembre, chez les PS-MS en janvier.
- Sortie à L'Opéra de Tours pour les MS-GS
- lecture de contes par les grands de l'élémentaire

Projets à long terme :

- Sortie au Château du Rivau
- portes ouvertes dans les classes

11. Bilan de la coopérative

Bilan présenté aux représentants du conseil d'école.

Nous avons comme montant à notre charge un total de 5 791.10 euros. Pour les recettes, nous avons un montant de 3208.10 euros. Nous ressortons donc avec un déficit de 2583 euros .

Voyage au Croisic avec des subventions plus minces que les années précédentes : mairies et APE.

Nous remercions sincèrement L'APE pour son soutien indéfectible, mais également les communes qui soutiennent nos projets et nos actions par leurs subventions, ainsi que les parents qui nous aident grâce à leurs généreux dons pour la coopérative scolaire.

Un Appel à contribution auprès des familles a été lancé pour la coopérative scolaire : nous avons récolté la somme de 12^e par enfant en moyenne ce qui est très satisfaisant et nous remercions très sincèrement les familles qui ont œuvré en ce sens.

Des propositions ont été faites permettant de récolter de l'argent afin de financer les projets engagés. Des discussions seront à mener avec l'APE et l'équipe enseignante.

Questions :

- Aucune question

Date du prochain conseil d'école : 10 février

Séance levée à 20h30

A. LEDRU (directrice)


E. DESLANE
(secrétaire adjointe)
